

**Prévoyance professionnelle
Gate Gourmet (PGG)**

Comptes annuels 2012

Avant-propos	3
Comptes annuels	4
Annexe	7
1 Bases et organisation	7
1.1 Forme juridique et but.....	7
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	7
1.3 Indication de l'acte et des règlements.....	7
1.4 Organe de direction paritaire / droit de signature	7
1.5 Experts, organe de contrôle, contrôleur des investissements, autorité de surveillance.....	8
1.6 Employeurs affiliés	8
2 Membres actifs et retraités	9
2.1 Membres actifs et membres externes	9
2.2 Bénéficiaires de rentes.....	10
3 Nature de l'application du but	10
3.1 Explications du règlement des prestations et des plans de prévoyance.....	10
3.2 Financement, méthode de financement	11
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	11
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	12
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	12
4.2 Principes comptables et d'évaluation.....	12
5 Risques actuariels / couverture de risque / degré de couverture	12
5.1 Genre de couverture de risque, réassurance.....	12
5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne.....	13
5.3 Somme des comptes de vieillesse selon LPP	13
5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités.....	14
5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle.....	14
5.6 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives.....	15
5.7 Modification de bases techniques et hypothèses	16
5.8 Degré de couverture selon article 44 OPP2.....	17
6 Explication sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant	17
6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	17
6.2 Utilisation des extensions (article 50, OPP2).....	18
6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs.....	19
6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement.....	20
6.5 Instruments financiers dérivés en cours	22
6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune.....	23
6.7 Valeur vénale et partenaire contractuel des papiers valeurs sous Securities Lending	24
7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation	25
7.1 Bilan	25
7.2 Compte d'exploitation.....	26
8 Demandes de l'autorité de surveillance.....	29
9 Autres informations relatives à la situation financière.....	29
9.1 Rétrocessions	29
9.2 Révision impôt sur le chiffre d'affaires et impôt anticipé.....	29
10 Evénements postérieurs à la date du bilan.....	29

Avant-propos

Chères, chers destinataires,

Je souhaite tout d'abord poser un regard sur les événements politiques et économiques de l'année écoulée.

Au début de 2012, les marchés financiers inspiraient confiance. Les généreuses injections de liquidités de la Banque centrale européenne (BCE) ont tempéré les peurs d'une faillite des banques en Europe. Les turbulentes élections en Grèce et les tensions dans le système bancaire espagnol au printemps ont à nouveau insécurisé l'Europe. Au milieu de l'année, La Banque centrale européenne annonça que, en cas d'urgence, elle achèterait sans limite les emprunts d'Etat des Etats exposés. La bourse s'est redressée en été, aussi grâce aux perspectives conjoncturelles positives aux USA.

Les développements en Europe et dans le monde ont évidemment aussi influencé la Suisse. Nous avons des liens étroits avec l'évolution de l'économie en Europe, en particulier avec l'Allemagne. Près de 80% des importations en Suisse proviennent de la zone Euro et plus du 50% de nos exportations vont en Europe.

La crise d'endettement européenne, les intérêts de bas niveau et le franc fort nous occuperont aussi cette année. L'activité professionnelle locale se trouve face à des défis difficiles. Cependant, la conjoncture se montre étonnamment robuste en Suisse et les experts sont confiants que le taux de change minimal avec l'euro et notre capacité d'adaptation nous aideront encore à maîtriser les défis.

Le résultat de notre caisse de pensions se situe, avec 8.3%, en comparaison nationale, une fois de plus dans la première moitié. La fortune totale s'est élevée à CHF 186.7 mio (année précédente 173.8 mio). Il est réjouissant et positif de constater que, dans l'environnement du marché, bon dans l'ensemble, le taux de couverture a augmenté à 105.8% (année précédente 99.9%). Le Conseil de fondation a fixé la rémunération pour 2012 à 1.75% (année précédente 2.0%) sur la totalité de l'avoir de vieillesse des assurés.

Durant ses sept séances, le Conseil de fondation a débattu de thèmes actuels. Pour 2012, aucune modification des bases actuarielles n'a été effectuée. Il s'agit cependant de mentionner la réduction du taux de conversion décidée en 2011, en vigueur de 2013 à 2016 à raison de 0.1% par année – pour 2013, le taux de 5.9% est ainsi en vigueur.

L'effectif des assurés a augmenté de 5.5% en 2012 et il se situe à 1076 actifs (année précédente 1016) et notre caisse compte maintenant 177 retraités (année précédente 166).

A cette occasion, je tiens à adresser mes cordiaux remerciements à l'ensemble du Conseil de fondation de la PGG, à l'expert en prévoyance professionnelle, au contrôleur des investissements ainsi qu'au gérant et à PFS pour leur bonne collaboration, toujours professionnelle et excellente.

Thomas Foehn, Président PGG

Comptes annuels 2012

Bilan

ACTIFS	Index An- nexe	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Placements de la fortune	6.4	184'639'844	171'799'397
Liquidités inclus placement marché monétaire		30'525'658	6'270'686
Créances envers employeur	7.1.1	576'799	567'416
Créances	7.1.2	315'295	241'308
Obligations CHF		18'632'510	35'973'529
Obligations monnaies		9'449'545	10'557'615
Obligations marchés émergents		7'819'533	6'743'219
Prêts hypothécaires	6.4.2	4'844'859	5'024'859
Biens immobiliers	6.6.1	48'840'956	46'346'413
Actions Suisse		15'246'954	14'895'181
Actions Europe		10'220'820	8'525'919
Actions Amérique du Nord		10'319'837	10'066'293
Actions Pacifique		5'890'113	5'011'881
Actions marchés émergents		5'102'806	4'946'761
Private Equity	6.4.3	2'564'789	3'121'187
Hedge Funds (inclus couverture sur devises)	6.6.3	14'289'369	13'507'130
Compte de régulation actifs	7.1.3	2'033'864	1'967'574
Total Actifs		186'673'708	173'766'971
PASSIFS			
Dettes		1'675'994	1'445'166
Prestations de libre passage		1'125'953	1'394'886
Versement de capital retraités et survivants		500'146	0
Autres dettes	7.1.4	49'895	50'280
Compte de régulation passifs	7.1.5	115'451	120'586
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		175'496'305	172'353'705
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	102'278'231	103'351'705
Capital de prévoyance retraités	5.4	63'153'174	60'305'000
Provisions techniques	5.6	10'064'900	8'697'000
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	9'385'958	0
Capital de fondation / fonds libres / découvert			-152'486
Etat en début de période		-152'486	
Excédent de recettes		152'486	-152'486
Total Passifs		186'673'708	173'766'971

Compte d'exploitation

	Index Annexe	2012 CHF	2011 CHF
Contributions et apports ordinaires et autres		6'974'791	6'694'526
Cotisations d'épargne salariés		2'396'278	2'310'897
Cotisations d'épargne employeur		2'970'021	2'855'544
Primes de risque salariés		728'529	698'426
Primes de risque employeur		858'657	822'009
Apports uniques salariés		14'511	7'650
Apports uniques employeur		6'794	0
Prestations d'entrée		3'541'221	3'412'731
Apports de libre passage		3'261'777	3'049'588
Apports libre passage avoirs de vieillesse rentiers AI		69'473	0
Versements paiements anticipés LFEPL/divorces		209'970	363'143
Afflux provenant de cotisations et prestations d'entrée		10'516'012	10'107'257
Prestations réglementaires		-6'997'224	-4'591'135
Rentes de vieillesse		-2'906'578	-2'640'923
Rentes d'enfants de retraités		-23'620	-15'498
Rentes de survivants		-204'180	-196'782
Rentes d'orphelins		-3'390	-3'390
Rentes d'invalidité		-492'148	-456'366
Rentes d'enfants d'invalides		-36'554	-34'190
Prestations en capital à la retraite		-3'330'754	-1'105'621
Prestations en capital en cas de décès et invalidité		0	-138'365
Prestations de sortie		-4'492'734	-8'129'266
Prestations de libre passage lors de sorties		-3'952'622	-7'665'320
Retraits anticipés LFEPL et versements suite divorce	7.2.1	-540'112	-463'946
Sorties pour prestations et retraits anticipés		-11'489'958	-12'720'401
Modification capitaux de prévoyance et provisions techniques		-3'142'601	-5'122'221
Dissolution capital de prévoyance assurés actifs	5.2	2'818'427	6'375'344
Constitution capital de prévoyance retraités	5.4	-2'848'174	-9'042'844
Constitution de provisions techniques	5.6	-1'367'900	-409'000
Rémunération du capital d'épargne actifs	5.2	-1'744'954	-2'045'722
Frais d'assurance	7.2.2	-92'632	-96'255
Résultat net de la partie assurance		-4'209'179	-7'831'620

	Index An- nexe	2012 CHF	2011 CHF
Résultat net du placement de la fortune	6.6	14'186'560	1'753'923
Résultat liquidités incl. placements marchés monétaires		111'597	-936'892
Résultat des obligations CHF		803'717	1'240'331
Résultat des obligations devises		817'429	674'569
Résultat des obligations marchés émergents		1'076'314	56'065
Résultat des prêts hypothécaires		113'713	130'330
Résultat des biens immobiliers	6.6.1	3'773'465	4'198'716
Résultat des actions Suisse		2'444'231	-1'034'118
Résultat des actions Europe		1'503'761	-1'033'365
Résultat des actions Amérique du Nord		1'224'384	133'295
Résultat des actions Pacifique		588'747	-1'098'715
Résultat des actions marchés émergents		879'367	-903'984
Résultat Private Equity	6.6.2	57'225	167'011
Résultat Hedge Funds (incl. couverture devises)	6.6.3	883'473	-77'331
Résultat Commodities		0	433'660
Résultat Securities Lending	6.7	53'632	15'199
Frais de gestion du placement de la fortune	7.2.3	-127'722	-189'849
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-16'771	-20'999
Autre revenu		2'467	1'305
Frais de gestion	7.2.4	-441'405	-404'149
Coûts pour la gestion générale		-378'352	-348'846
Coûts pour l'organe de révision et les experts en CP		-51'123	-51'453
Coûts pour l'autorité de surveillance		-11'930	-3'850
Excédent de recettes / dépenses avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		9'538'444	-6'480'540
Constitution / dissolution réserve de fluctuation de valeur	6.3	-9'385'958	6'328'054
Excédent de recettes / excédent de dépenses		152'486	-152'486

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG) est une fondation créée par Gate Gourmet Switzerland SARL, au sens des articles 80 ss CC, article 331 CO et article 48, alinéa 2 LPP. La fondation a son siège à Kloten, le domicile de Gate Gourmet Switzerland SARL à Kloten. Elle est soumise à surveillance légale.

La fondation a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et des dispositions d'application pour les salariés de la société fondatrice et des entreprises qui lui sont étroitement liées économiquement ainsi que pour leurs proches et survivants contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro d'ordre ZH 1372 au registre de la prévoyance professionnelle et de fondations du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est assujettie à la loi sur le libre passage et elle est ainsi rattachée au fonds de garantie.

1.3 Indication de l'acte et des règlements

La fondation a été créée par acte officiel du 11 novembre 2002 et inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich le 13 décembre 2002.

Indications sur les règlements:

Règlement	Approuvé le	Valable dès
Règlement des prestations ¹⁾	21 novembre 2008	1er janvier 2009
Règlement de liquidation partielle	11 mai 2010	2 juin 2010
Règlement des provisions	20 janvier 2012	31 décembre 2011
Règlement interne et organisationnel ²⁾	11 mai 2010	11 mai 2010
Règlement des élections	11 mai 2011	11 mai 2011
Règlement de placement	30 août 2012	30 août 2012

¹⁾ dernier supplément (no. 7) approuvé le 30 août 2012

²⁾ nouveau règlement dès le 1er janvier 2013, approuvé le 2 juillet 2012

1.4 Organe de direction paritaire / droit de signature

Le Conseil de fondation se compose des membres suivants le 31 décembre 2012:

Représentants de l'employeur		Représentants du personnel	
Période du mandat 1.1.2011 – 31.12.2014			
Thomas Föhn	Président*	Kurt Brunner	Vice-président*
Mark Zimmermann	Membre*	Robert Knutson	Membre*
Tanja Schnyder	Membre*	Karl Rawyler	Membre*
Mathias Stuker	Membre*	Sabine Kubatz	Membre*

Direction de l'entreprise/comptabilité

Benno Halter	Gérant*
Doris Pongelli	Remplaçante du gérant, comptable*
Erich Thurnherr	Remplaçant de la comptable *

*= droit de signature à deux

1.5 Experts, organe de contrôle, contrôleur des investissements, autorité de surveillance

Expert en prévoyance	Dipeka AG, Peter K. Bachmann, 8048 Zurich
Organe de contrôle	BDO AG, 8031 Zurich
Contrôleur des investissements	Jusqu'au 31.12.2012: Complementa Investment-Controlling AG, 9015 St. Gallen Dès le 01.01.2013: PensionTools GmbH, 8625 Gossau
Autorité de surveillance	Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich

1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs suivants sont affiliés à la fondation:

Employeurs affiliés	Contrat d'affiliation du
Gate Retail Onboard GmbH	1er novembre 2011
Gategroup IP GmbH	1er décembre 2011
Gategroup Financial Services SARL, Luxembourg	1er avril 2012

2 Membres actifs et retraités

2.1 Membres actifs et membres externes

Gate Gourmet Switzerland SARL, unité de Zurich

	2012	2011
Effectif initial le 1.1.	715	700
Entrées	146	159
Sorties	-98	-134
Retraites	-17	-8
Décès	0	-1
Cas d'invalidité	0	-1
Effectif final le 31.12.	746	715
Avoir vieillesse au 31.12.	75'731'986	79'193'175

Gate Gourmet Switzerland SARL, unité de Genève

	2012	2011
Effectif initial le 1.1.	194	199
Entrées	26	33
Sorties	-28	-33
Retraites	-2	-5
Décès	-1	0
Cas d'invalidité	0	0
Effectif final le 31.12.	189	194
Avoir vieillesse au 31.12.	16'990'024	17'008'756

Gate Gourmet Switzerland SARL, gategroup Corporate Office inclus France

	2012	2011
Effectif initial le 1.1.	104	86
Entrées	51	42
Sorties	-22	-22
Retraites	0	-2
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	0
Effectif final le 31.12.	133	104
Avoir vieillesse au 31.12.	8'859'226	6'720'195

Gate Retail Onboard GmbH / gategroup IP SARL / gategroup Financial Services SARL Luxembourg

	2012	2011
Effectif initial le 1.1.	3	0
Entrées	6	3
Sorties	-1	0
Retraites	0	0
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	0
Effectif final le 31.12.	8	3
Avoir vieillesse au 31.12.	696'995	429'579

Total PGG

	2012	2011	Modification par rapport à l'année précédente
Effectif initial le 1.1.	1'016	985	+31
Entrées	229	237	-8
Sorties	-149	-189	-40
Retraites	-19	-15	+4
Décès	-1	-1	0
Cas d'invalidité	0	-1	+1
Effectif final le 31.12.	1'076	1'016	+60
Avoir vieillesse au 31.12.	102'278'231	103'351'705	-1'073'474

Répartition selon l'âge LPP le 31.12.	Femmes		Hommes		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
18 - 24	16	19	18	27	34	46
25 - 34	108	98	142	143	250	241
35 - 44	124	101	173	163	297	264
45 - 54	109	105	226	206	335	311
55 - 65	56	57	104	97	160	154
Total	413	380	663	636	1'076	1'016

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la PGG s'élève à 43.1 ans (année précédente: 42.4).

2.2 Bénéficiaires de rentes

Genre de rente	2012	Nouveaux bénéficiaires	Sorties	2011
	31.12.			31.12.
Rentes de vieillesse	116	9	0	107
Rentes d'invalidité	34	1	0	33
Rentes de viduité	8	0	0	8
Rentes d'enfants	19	4	-3	18
Total	177	14	-3	166

Un bénéficiaire de rente reçoit, sur la base d'une invalidité partielle, une rente d'invalidité ainsi qu'une rente de vieillesse.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explications du règlement des prestations et des plans de prévoyance

Toutes les salariées et tous les salariés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle.

Le règlement des prestations est basé sur la primauté des contributions.

Le droit à une prestation de vieillesse ordinaire naît après l'âge de 63 ans révolus. Un retrait anticipé de la prestation de vieillesse est possible au plus tôt 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme d'une indemnité unique en capital ou d'une rente de vieillesse viagère. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont calculés en fonction de l'âge.

La rente d'invalidité s'élève à 6% (dès le 1.1.2013 5.6%) de l'avoir de vieillesse prévu à l'âge de 63 ans, l'extrapolation se faisant, selon le règlement, avec un taux d'intérêt de 2.5%.

La rente de conjoint s'élève à 85% de la rente d'invalidité. Sur demande écrite, la fondation accorde les mêmes prestations au partenaire qu'au conjoint, pour autant que les conditions stipulées dans le règlement soient remplies. En cas de décès d'assurés non mariés n'ayant pas désigné un partenaire, un capital de décès est versé à hauteur de l'avoir de vieillesse disponible.

Pour chaque enfant, les rentes d'enfants se montent à 10% du dernier salaire assuré et à 15% en cas d'orphelin de père et de mère.

3.2 *Financement, méthode de financement*

Les assurés peuvent choisir entre le „plan d'épargne standard“ et le „plan d'épargne plus“. Le choix du plan d'épargne intervient lors de l'entrée à la PGG. Sans information de l'assuré, les cotisations sont prélevées selon le „plan d'épargne standard“. Un changement de plan d'épargne est chaque fois possible au 1er janvier et il demeure valable pour toute l'année civile suivante. Une information appropriée de l'assuré doit avoir lieu jusqu'au 30 novembre.

Les cotisations en vigueur pour la prévoyance vieillesse (avoids de vieillesse) s'élèvent à:

Age	Standard Employeur	Standard salarié	Plan d'épargne plus employeur	Plan d'épargne plus salarié
17 – 24	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
25 – 34	5,5 %	4,5 %	5,5 %	5,5 %
35 – 44	7,5 %	5,5 %	7,5 %	7,5 %
45 – 54	9,0 %	7,0 %	9,0 %	9,0 %
55 – 63	10,5 %	8,5 %	10,5 %	10,5 %

La cotisation pour l'assurance risque décès et invalidité s'élève à 4,2% du salaire assuré, 2,3% du salaire assuré étant financés par l'employeur et 1,9% du salaire assuré par le salarié. Pour les collaborateurs de Gate Gourmet Switzerland, unité de Genève, la cotisation risque est financée à raison de 2,1% du salaire assuré par l'employeur et 2,1% du salaire assuré par le salarié.

Les frais de gestion, ceux pour le placement de la fortune ainsi que les contributions au fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

3.3 *Autres informations sur l'activité de prévoyance*

Pour l'administration et la gestion des affaires, la fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services AG. Le contrat est résiliable chaque année pour la fin de l'année.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26.

Les comptes annuels de la fondation correspondent aux directives de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation se font conformément aux prescriptions du Code des Obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, reflètent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie	Méthode d'évaluation
Liquidités	Valeur nominale, respectiv. vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
Biens immobiliers	Valeur vénale
Actions	Valeur vénale
Private Equity	Négociables: valeur vénale Non négociables: Net Asset Value
Hedge Funds	Valeur vénale

Les actifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de référence, les frais et revenus au cours du jour respectif.

5 Risques actuariels / couverture de risque / degré de couverture

5.1 Genre de couverture de risque, réassurance

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland est une caisse de pensions autonome. Jusqu'au 31 décembre 2009, elle a pris tous les risques à sa charge et elle n'a conclu aucun contrat d'assurance. Dans la fondation, une provision est constituée pour les fluctuations des risques à court terme.

Dès le 1er janvier 2010, la fondation a conclu un contrat d'assurance Stop Loss (contrat no. 78'542) avec la Zürich Versicherungs-Gesellschaft AG (validité 01.01.2010 au 31.12.2012). Selon décision du Conseil de fondation, le contrat a été prolongé de trois ans de plus à de nouvelles conditions (durée jusqu'au 31.12.2015). Il présente les repères suivants:

Réassurance	Conditions jusqu'au 31.12.2012	Conditions dès le 1.1.2013
Préjudice unique maximal assuré	1'500'000	1'700'000
Préjudice supérieur maximal assuré par année	23'000'000	24'000'000
Montant de la franchise annuelle en % de la somme salariale prise en compte	8.050%	7.050%
Montant de la prime annuelle minimale en % de la somme salariale prise en compte	48'000	31'600
	0.153%	0.089%

5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne

Evolution et rémunération des avoirs d'épargne	2012	2011
	CHF	CHF
Etat des avoirs d'épargne le 1.1	103'351'705	107'681'327
Dissolution du capital de prévoyance assurés actifs	-2'818'427	-6'375'344
<i>Cotisations d'épargne salariés</i>	2'396'278	2'310'897
<i>Cotisations d'épargne employeur</i>	2'970'021	2'855'544
<i>Apports uniques salariés</i>	14'511	7'650
<i>Apports uniques employeur</i>	6'794	0
<i>Apports de libre passage</i>	3'261'777	3'049'588
<i>Versements retraits anticipés LFEPL / divorces</i>	209'970	363'143
<i>Prestations en capital retraites</i>	-3'330'754	*
<i>Prestations de libre passage lors de sorties</i>	-3'952'622	-7'665'320
<i>Paievements retraits anticipés LFEPL / divorces</i>	-540'112	-463'946
<i>Dissolution suite retraites, décès, invalidité</i>	-3'857'357	-6'832'900
<i>Constitution capital correction AGS AI</i>	3'065	0
Rémunération de l'avoir d'épargne	1'744'954	2'045'722
Total capital de prévoyance assurés actifs le 31.12.	102'278'231	103'351'705
* indiqué l'année précédente sous „Evolution du capital de couverture pour les retraités“		
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir d'épargne selon LPP (assurés actifs le 1.1.2013 et sorties, respectivement retraites jusqu'au 31.12.2012)	1.75%	2%
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir d'épargne subobligatoire (assurés actifs le 1.1.2012)	1.75%	2%
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir d'épargne subobligatoire (sorties, resp. retraites jusqu'au 31.12.2012)	1.75%	2%

Conformément à l'article 7 du règlement des prestations, le Conseil de fondation peut fixer le taux d'intérêt pour l'année écoulée lorsqu'il connaît les résultats annuels. Durant l'année de référence, le Conseil de fondation a fait usage de cette possibilité et il n'a pris en considération aucun intérêt pour des calculs de prestations ou des versements d'avoirs subobligatoires en cours d'exercice. Sur la base de la situation financière de la fondation, lors de sa séance du 13 décembre 2012, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer l'avoir vieillesse conformément à la rémunération indiquée ci-dessus.

5.3 Somme des comptes de vieillesse selon LPP

Somme des comptes vieillesse selon LPP	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Somme des avoirs vieillesse	102'278'231	103'351'705
dont part selon LPP	48'038'661	46'684'525

Les avoirs des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités

Evolution du capital de couverture pour les retraités	2012	2011
	CHF	CHF
Etat du capital de couverture le 1.1.	60'305'000	51'262'156
Constitution du capital de prévoyance retraités	2'848'174	9'042'844
<i>Constitution suite retraite, décès et invalidité</i>	3'832'783	6'832'900
<i>Dissolution suite prestations en capital retraites, décès et invalidité</i>	*	-1'243'985
<i>Versement capital AI</i>	69'473	0
<i>Dissolution suite versements de rentes</i>	-3'666'470	-3'347'150
<i>Décès actifs</i>	0	54'283
<i>Intérêts techniques</i>	1'850'500	1'874'000
<i>Changement de bases</i>	0	4'497'397
<i>Gain, respectivement perte nouvelles rentes invalidité</i>	-132'316	543'160
<i>Perte de retraite</i>	339'830	127'160
<i>Perte de mortalité</i>	564'198	103'272
<i>Suppression de rentes d'enfants</i>	-9'824	-21'857
<i>Gain décès de retraités</i>	0	-376'337
Total capital de prévoyance retraités le 31.12.	63'153'174	60'305'000

* durant l'année de référence, indiqué sous „Evolution capital de prévoyance assurés actifs“

La constitution suite retraite, décès et invalidité correspond au capital d'épargne des nouveaux rentiers au moment de la perception de la prestation. Détails des formes de perception des prestations choisies lors de la retraite, le décès et l'invalidité:

Formes de perception de la prestation lors de retraites, décès et invalidité	2012		2011	
	CHF	%	CHF	%
Capital d'épargne retraite, décès et invalidité	7'163'537		6'832'900	
dont retrait du capital	3'330'754	46%	1'243'985	18%
dont perception de rentes	3'832'783	54%	5'588'915	82%

Conformément à la décision du Conseil de fondation du 13 décembre 2012, les rentes courantes pour l'année actuelle n'ont pas été augmentées, ceci en raison de la situation financière actuelle.

Capital de couverture retraités	31.12.2012	31.12.2011	Modification par rapport année précédente
	CHF	CHF	
Capital de couverture rentes de vieillesse	50'049'836	47'407'961	2'641'875
Capital de couverture rentes de conjoints	3'081'393	3'170'659	-89'266
Capital de couverture rentes d'invalidité	9'610'013	9'337'226	272'787
Capital de couverture rentes d'enfants	411'932	389'154	22'778
Total capital de prévoyance retraités	63'153'174	60'305'000	2'848'174

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie le 31 décembre 2011. Au sens de l'article 53, paragraphe 2 LPP, l'expert a confirmé ce qui suit:

- Le bilan actuariel fait apparaître un découvert de CHF 152'486 et le degré de couverture, conformément à l'article 44, OPP2, s'élève à 99.9%. La capacité financière de risque n'est par conséquent pas donnée. Le découvert est qualifié de peu important, puisqu'il est essentiellement la conséquence de

la réduction du taux d'intérêt technique. Le Conseil de fondation peut renoncer à des mesures d'assainissement.

- Le cas échéant, les prestations sont garanties. La fondation offre suffisamment de garantie pour pouvoir s'acquitter de ses obligations courantes.
- Les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives

Bases actuarielles	
Bases appliquées	LPP 2010
Taux d'intérêt technique	3.0%

La LPP 2010 a été choisie en tant que base actuarielle. Les bases techniques LPP 2010 sont fondées sur le recensement statistique de l'effectif des assurés d'importantes caisses de pensions de droit privé des années 2005 à 2009 (tableau des périodes 1^{er} juillet 2007).

Le taux d'intérêt technique s'élève à 3%. Le calcul des provisions a été réalisé avec la méthode statique.

Composition des provisions techniques	31.12.2012	31.12.2011	Modif. par rapport
	CHF	CHF	année précédente
Provision pour augmentation espérance de vie	1'737'000	1'357'000	380'000
Provision pour les risques décès et invalidité	2'370'000	2'260'000	110'000
Provision pour cas AI en suspens	4'617'900	3'930'000	687'900
Provision pour taux de conversion	1'340'000	1'150'000	190'000
Total provisions techniques	10'064'900	8'697'000	1'367'900

La provision pour l'augmentation de l'espérance de vie: elle sert au financement des coûts d'adaptation lors de changement des bases biométriques. Lors de la première application des nouvelles bases biométriques, cette provision est dissoute – et, selon le centre d'observation des nouvelles bases, à nouveau constituée à raison de 0.5% par année. La provision a été augmentée de CHF 380'000 et elle se monte à 2.75% (année précédente: 2.25%) du capital de prévoyance des rentes courantes.

Provision pour les risques décès et invalidité: pour la couverture des fluctuations à court terme dans l'évolution du risque, une provision est constituée. Le montant de la provision est calculé selon une méthode de mathématique d'assurance, sur la base de la somme du préjudice attendue, au moyen de la répartition totale des préjudices théoriques de risques, en tenant compte des cotisations de risque et de la nouvelle réassurance Stop Loss.

Provision pour cas AI en suspens: au 31 décembre 2012, la décision concernant le versement de prestations d'invalidité était en suspens pour 32 assurés (année précédente : 21). Pour les cas auxquels le Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland devra fort probablement fournir des prestations, une provision est constituée. La base de calcul correspond à la somme des différences entre les valeurs présumées des futures rentes d'invalidité et les prestations de libre passage appliquées en cas d'invalidité. En raison de l'augmentation du nombre de cas AI en suspens, cette provision est augmentée de CHF 687'900.

Provision pour le taux de conversion: le taux de conversion réglementaire est trop élevé en comparaison avec les bases actuarielles actuelles. Les pertes de retraites qui en résultent doivent être couvertes par une provision. La provision couvre les coûts probables des cinq années de retraites suivant le jour fixé du bilan. Il est tenu compte d'un pourcentage de 33% de retraits en capital.

Résultat net du secteur assurance	2012 CHF	2011 CHF
Recettes primes de risque	1'587'187	1'520'435
<i>Primes de risque employeur</i>	858'657	822'009
<i>Primes de risque salariés</i>	728'529	698'426
Evolution du risque actuariel	-737'315	-429'681
<i>Gain décès, respectivement perte actifs</i>	24'574	-54'283
<i>Gain de mutation, resp. perte nouvelles rentes d'invalidité</i>	132'316	-543'160
<i>Perte retraite</i>	-339'830	-127'160
<i>Suppression rentes d'enfants</i>	9'824	21'857
<i>Gain décès retraités</i>	0	376'337
<i>Perte mortalité retraités</i>	-564'198	-103'272
Dépenses assurance	-92'632	-96'255
Modification provisions techniques	-1'367'900	-409'000
Changement de base	0	-4'497'397
Solde évolution du risque	-610'660	-3'911'898
Rémunération du capital d'épargne	-1'744'954	-2'045'722
Intérêt techni. sur capital prévoyance retraités	-1'850'500	-1'874'000
Constit. capit. actifs à charge fondation AGH AI	-3'065	0
Résultat net du secteur assurance	-4'209'179	-7'831'620

Au cours de l'année de référence, il y a eu un cas de décès d'actif (gain décès CHF 24'574) et une nouvelle rente d'invalidité avec deux nouvelles rentes d'enfants d'invalidité (gain de mutation CHF 132'316). Les neuf retraites avec avoir accumulé converti en rente ont engendré une perte de CHF -339'830. Les deux rentes d'enfants expirées prématurément présentent un gain de CHF 9'824. La perte de mortalité (coût de longue vie) s'est élevée à CHF -564'198. Dans l'ensemble, il en est résulté un solde négatif de l'évolution du risque de CHF -610'660.

5.7 Modification de bases techniques et hypothèses

Bases actuarielles

Base appliquée	LPP 2010 (tableau de période 2007)
Taux d'intérêt technique	3.0%

Au cours de l'année de référence, il y n'y a pas eu de modification des bases actuarielles.

5.8 Degré de couverture selon article 44 OPP2

Degré de couverture selon article 44 OPP2	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Modif. par rapport année précédente
Total des actifs en valeurs vénales	186'673'708	173'766'971	12'906'737
Déduction des dettes	-1'675'994	-1'445'166	-230'828
Déduction de la régulation des passifs	-115'451	-120'586	5'135
Fortune disponible (fd)	184'882'263	172'201'219	12'681'044
Capital de prévoyance assurés actifs	102'278'231	103'351'705	-1'073'474
Capital de prévoyance retraités	63'153'174	60'305'000	2'848'174
Provisions techniques	10'064'900	8'697'000	1'367'900
Capital de prévoyance nécessaire (cp)	175'496'305	172'353'705	3'142'600
Bénéfice/découvert selon article 44, para. 1, OPP2 (fd ./ cp)	9'385'958	-152'486	9'538'444
Degré de couverture selon article 44, para. 1, OPP2 (fd x 100 / cp)	105.3%	99.9%	

Le degré de couverture selon article 44, alinéa 1, OPP2 s'élève à 105.3% à la date du bilan.

6 Explication sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Selon le règlement de placement, le Conseil de fondation est responsable de l'établissement et la réalisation de la stratégie de placement. En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation détermine les buts et les principes, de même que l'exécution et la surveillance du placement de la fortune. Il est par conséquent responsable du soin à apporter au choix des personnes auxquelles il en délègue l'exécution. Les personnes et institutions auxquelles la gestion du placement de la fortune est confiée s'alignent aux directives de loyauté conformément à l'article 51b LPP de même que l'article 48 ss et l'article 49a, OPP2.

En principe, la gestion de la fortune se fait au moyen de mandats externes à des sociétés de gestion du patrimoine, respectivement des fonds institutionnels. Les placements immobiliers sont des placements indirects par une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont gérés par PFS Pension Fund Services AG. Les placements en titres sont en règle générale des placements indexés.

Durant l'année de référence, le reporting mensuel et le contrôle des investissements ont été confiés à Complementa Investment Controlling AG. La comptabilité des papiers valeurs est tenue par PFS Pension Fund Services AG.

Catégorie	Mandataire / fonds	Gestionnaire du portefeuille
Marché monétaire	Julius Baer/Syz AM Liquidity Mgmt	Bank Syz & Co. AG
Obligations CHF	Julius Baer/Syz AM CHF Bond Fund	Bank Syz & Co. AG
Obligations étrangères	monnaies ZKB-CIF EUR Corporate Bond CSIF Bond Rest World Currencies ZKB-CIF USD Corporate Bond	Zürcher Kantonalbank Credit Suisse Asset Management Zürcher Kantonalbank
Obligations émergents	marchés émergents JB Local Emerging Bond	Julius Baer
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux destinataires	PFS Pension Fund Services AG
Biens immobiliers	Fondation de placement Turidomus	Pensimo Management AG
Actions Suisse	ZKB-CIF Swiss Total Market Index	Zürcher Kantonalbank

Actions Europe	ZKB-CIF Europe ex CH Index	Zürcher Kantonalbank
Actions Amérique Nord	ZKB-IPF US Index	Zürcher Kantonalbank
ZKB-CIF Canada Index		Zürcher Kantonalbank
Actions Pacifique	ZKB-CIF Japan Index	Zürcher Kantonalbank
	ZKB-CIF Pacific ex Japan Index	Zürcher Kantonalbank
Actions marchés émergents	ZKB-CIF Emerging Market Index	Zürcher Kantonalbank
	Sara Pro Institutional Fund Emerging Markets	Banque Sarasin & Cie AG
Private Equity	Partners Group Secondary 2004 bzw. Secondary 2006, L.P.	Partners Group
	Aktien PFS AG	Gestion propre
Hedge Funds	Mesirow Absolute Return Fund	Mesirow Financial
	Magnitude International Fund	Magnitude International
	Prisma Spectrum Fund	Prisma Capital Partners

Durant l'année de référence, toutes les parts aux fonds d'actions et obligations gérées indexées State Street ont été vendues. Ces catégories de placement sont reproduites moyennant des investissements en fonds suisses de la Banque cantonale de Zurich avec des Benchmarks de même couverture ou au moins comparables.

6.2 Utilisation des extensions (article 50, OPP2)

Se fondant sur le règlement de placement en vigueur, la PGG poursuit une stratégie de placement (SAA) qui, pour les points suivants, mène à une extension des directives de placement définies dans l'OPP2:

Sur la base de l'article 53, paragraphe 2, OPP2, des placements en Private Equity ne peuvent être effectués que grâce à des placements collectifs diversifiés. La PGG possède cependant 120 titres de PFS Pension Fund Services AG qui, avec une valeur de CHF 43'560, représentent une part de 0.3% du portefeuille. Le règlement de placement prévoit cet investissement explicitement dans son Annexe 1.

„Avec l'utilisation des possibilités d'extension, des placements en Private Equity peuvent aussi directement se faire en actions individuelles non cotées. La part de tels placements en Private Equity peut s'élever au maximum à 1% de la somme des placements de la fortune. Le Conseil de fondation estime que, sur la base de cette part extrêmement petite, l'exécution du but de prévoyance n'est pas mise en danger“.

Le Conseil de fondation confirme qu'il connaît les chances et les risques liés à l'utilisation des extensions des possibilités de placement selon l'article 4.8 du règlement de placement et qu'il en tient compte de façon appropriée, par le biais d'une répartition des risques, en fonction des données géographiques et spécifiques aux devises et aux secteurs.

Il a été fait appel à des spécialistes qui, pour l'estimation de la capacité de risque et du choix du Manager, exercent une fonction de conseil et surveillent le respect de la stratégie de placement et les instruments de placement. L'exécution du but de prévoyance, pour autant que prévisible, est aussi garantie d'après l'appréciation de la situation du contrôleur des investissements.

De plus, le Conseil de fondation dispose d'un A&L-Monitoring périodique, dans lequel il est pris position au sujet du respect des directives de placement ainsi que de l'évolution du risque et du rendement et des recommandations et mesures sont documentées.

Le Conseil de fondation a une organisation appropriée pour le processus de placement et une application correspondante de la stratégie de placement qui garantit le soin dans le choix, la gestion et la surveillance de la situation de la fortune et en particulier du degré de couverture.

Sur la base des motifs ci-avant, la réalisation du but de prévoyance par l'extension des limites de placement selon l'article OPP2 n'est pas mise en danger, ni à court, ni à long terme. L'activité de placement tient ainsi suffisamment compte des directives de l'article 50, OPP2.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la performance résulte du rendement escompté et des suppléments nécessaires pour, entre autres, les provisions actuarielles et la constitution de réserves de fluctuation de valeurs. Conformément aux calculs du contrôleur des investissements, la stratégie de placement de la fondation est basée sur les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2012	2011
Calcul du rendement escompté	2.3%	2.7%
Perspective de rendement (revenu espéré)	4.1%	4.5%
Risque historique	6.3%	6.4%
Réserve de fluctuation de valeurs nécessaire en % de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	18.0%	18.6%

La stratégie de placement et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire qui en découle a été déterminée selon les principes courants du „value at risk“. Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation, la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire correspond à 1.5 fois la réserve de fluctuation de valeurs minimale d'une année.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	2012	2011
	CHF	CHF
Niveau de la réserve de fluctuation de valeurs le 1.1	0	6'328'054
Constitution / dissolution	9'385'958	-6'328'054
Réserve de fluctuation de valeurs selon le bilan	9'385'958	0
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	31'589'335	32'057'789
Réserve de fluctuation de valeurs manquante	22'203'377	32'057'789

Au 31.12.2012, la réserve nécessaire pour les fluctuations à court terme des placements de la fortune (réserve de fluctuation de valeurs) ne sont pas accumulées en quantité suffisante ; la fondation présente ainsi une capacité de risque limitée.

6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement

6.4.1 Aperçu

Catégorie de placement	31.12.2012	31.12.2011	% de la fortune		SAA	Marge de fluctuation	OPP2 Art. 55
	CHF	CHF	2012	2011			
Valeurs nominales	72'164'198	65'378'632	39.1%	38.0%	40%	26-49%	100%
Total liquidités	30'525'658	6'270'686	16.5%	3.7%	15%	8-17%	
Liquidités CHF	30'461'316	6'262'966					
Liquidités monnaies étr.	64'342	7'720					
Créances envers employeur	576'799	567'416	0.3%	0.3%			5%
Créances	315'295	241'308	0.2%	0.1%			
Obligations CHF	18'632'510	35'973'529	10.1%	20.9%	12%	8-16%	
Obligations monnaies étran.	9'449'545	10'557'615	5.1%	6.2%	6%	5-7%	
Obligations marchés émergents	7'819'533	6'743'219	4.2%	3.9%	4%	3-5%	
Prêts hypothécaires	4'844'859	5'024'859	2.6%	2.9%	3%	2-4%	
Biens immobiliers	48'840'956	46'346'413	26.5%	27.0%	24%	20-28%	30%
Actions	46'780'531	43'446'035	25.3%	25.3%	27%	23-31%	50%
Actions Suisse	15'246'954	14'895'181	8.3%	8.7%	9%	8-10%	
Actions Europe	10'220'820	8'525'919	5.5%	5.0%	6%	5-7%	
Actions Amérique du Nord	10'319'837	10'066'293	5.6%	5.9%	6%	5-7%	
Actions Pacifique	5'890'113	5'011'881	3.2%	2.9%	3%	2.5-3.5%	
Actions marchés émergents	5'102'806	4'946'761	2.8%	2.8%	3%	2.5-3.5%	
Placem. non traditionnels	16'854'158	16'628'317	9.1%	9.7%	9%	7-12%	15%
Private Equity	2'564'789	3'121'187	1.4%	1.8%	1%	0-3%	
Hedge Funds	14'289'369	13'507'130	7.7%	7.9%	8%	7-9%	
Commodities	0	0	0.0%	0.0%	0%	0-0%	
Placements de la fortune	184'639'844	171'799'397	100%	100%	100%		
Protection des devises	4'934'922	4'852'409					
USD Hedge Funds – Vente de devises	4'934'922	4'852'409					
USD Hedge Funds-Produits protégés	9'006'758	8'476'865	98%	99%	100%	75-125%	
Actions USD	0	0			0%	0-0%	
Actions JPY	0	0			0%	0-0%	

SAA = Strategische Asset Allocation (stratégie de placement)

Limite OPP2	Quote-part SAA	Part le 31.12.2012	Limite OPP2	Article OPP2
Monnaies étrangères (sans protection)	29%	27.8%	30%	55e

Par la protection partielle des taux de change au moyen d'opérations à terme avec la banque de dépôt, le risque des devises est réduit. La part de monnaies étrangères indiquée ci-dessus à la clôture du bilan est présentée de manière nette (part résiduelle de l'exposition des monnaies étrangères après leur protection). Pour l'évaluation des écarts par rapport aux directives OPP2, cette position nette est déterminante.

A part les avoirs de contributions du mois de décembre, il n'y a aucun autre placement auprès de l'employeur.

Toutes les limites particulières selon les articles 54, 54a et 54b, OPP2, ont été respectées.

6.4.2 Prêts hypothécaires

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires aux destinataires de la fondation. L'institution leur accorde des prêts hypothécaires en premier rang pour l'acquisition de leur résidence permanente, maison ou appartement, habitée toute l'année, ainsi que pour des résidences de vacances à usage propre situées en Suisse. Le crédit est limité à 80% de la valeur courante (respectivement 65% pour des résidences de vacances), au maximum CHF 750'000. Lors de la retraite, le prêt hypothécaire doit être amorti à 65% de la valeur courante.

En plus des hypothèques variables, la fondation accorde aussi des hypothèques à taux fixe pour des durées de 3, respectivement 5 ans. Le taux d'intérêt pour les hypothèques variables est fixé par le Conseil de fondation en fonction des conditions du marché et, durant l'exercice sous révision, il s'est élevé à 2,375%. Les taux d'intérêt pour les hypothèques à taux fixe de trois et cinq ans sont déterminés journalièrement et, jusqu'au 7 novembre 2012, ils ont été basés sur le cours moyen du taux SWAP des quotes UBS, avec une majoration de 0.8%. A partir du 8 novembre 2012, les quotes SWAP UBS n'étaient plus disponibles. La nouvelle base pour les hypothèques fixes a été fixée par le Conseil de fondation lors de sa séance du 13 décembre 2012 et elle est basée sur le cours moyen du taux SWAP des quotes de la ZKB avec une majoration de 1%. Le taux d'intérêt se monte dans tous les cas à au moins 1.1% pour les hypothèques à taux fixe de plus de 3 ans et à au moins 1.2% pour les hypothèques fixes de plus de 5 ans.

Les assurés qui quittent la fondation, respectivement prennent leur retraite en retirant l'entier de leur capital, peuvent conserver leur hypothèque aux mêmes conditions. Si l'objet d'un prêt sur gage change de propriétaire, le prêt doit être remboursé à la date de la vente.

Ci-après le portefeuille des hypothèques pour l'exercice sous révision:

Evolution du nombre d'hypothèques	Nombre d'hypothèques		CHF	
	2012	2011	2012	2011
Etat le 1.1	21	22	5'024'859	5'670'859
Nouvelles hypothèques	0	0	0	0
Augmentations			0	0
Diminutions / résiliations	-1	-1	-100'000	-578'000
Amortissements			-80'000	-68'000
Etat le 31.12.	20	21	4'844'859	5'024'859
dont hypothèques à taux fixe	9	8	2'317'859	2'017'859

Le 31 décembre 2012, les prêts hypothécaires atteignaient une moyenne de 51.2% (année précédente : 52.0%). Le nombre de preneurs d'hypothèques se répartit comme suit :

Nombre de preneurs d'hypothèques	Actifs		Retraités		Tiers	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Etat le 31.12	*4	*5	7	6	6	7

*Un preneur d'hypothèques a trois tranches d'hypothèques, un autre a deux tranches d'hypothèques

Les tiers sont tous d'anciens destinataires qui, lors de leur sortie, respectivement retraite, ont retiré l'entier de leur capital mais ont conservé leur hypothèque auprès de la fondation, selon les directives sur les hypothèques.

6.4.3 Private Equity

Le segment Private Equity comprend deux Limited Partnerships de même que des actions de PFS Pension Fund Services AG. Dans le détail, il s'agit des positions suivantes:

Actions	Nombre		Valeur CHF	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
PFS Pension Fund Services AG	120	120	43'560	49'920
Total			43'560	49'920

Limited Partnership	Commitment	Unfunded	Net Asset Value CHF	
	31.12.2012 CHF	Commitment 31.12.2012 CHF	31.12.2012	31.12.2011
Partners Group Secondary 2004 L.P.	3'620'424	219'491	662'274	988'098
Partners Group Secondary 2006 L.P.	3'620'424	307'282	1'858'955	2'083'169
Total	7'240'848	526'773	2'521'229	3'071'267
Total Private Equity			2'564'789	3'121'187

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Conformément au règlement des placements en vigueur, les placements en monnaies étrangères sont sécurisés. Ci-après, les opérations de change à terme en cours à la date du bilan:

Vente de devises le	Monnaie	Montant local	Clôture, cours à terme valeur CHF	Cours à terme actuel, valeur CHF	Résultat le 31.12.2012 CHF	Catégorie de placement
05.04.2013	USD	5'400'000	0.896	0.913874		Hedge Funds
			4'838'400	4'934'922	-96'522	
Total opérations de change à terme en cours				4'934'922	-96'522	

Les opérations de change à terme sont couvertes par un investissement correspondant en placements de base en monnaies correspondantes et elles ont été conclues via UBS SA (partie adverse). Pour la couverture de la marge, un contrat de gage a été conclu avec UBS SA, avec une limite de mise en gage de CHF 1'500'000.

6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune

Les revenus du placement de la fortune sont détaillés dans le compte d'exploitation. Ci-après, quelques explications supplémentaires.

6.6.1 Détail du revenu des biens immobiliers

Revenu des biens immobiliers	Revenu en CHF		Fortune en CHF le	
	2012	2011	31.12.2012	31.12.2011
Biens immobiliers fondation de placement Turidomus	3'773'465	4'198'716	48'840'956	46'346'413
<i>Groupe de placement Casareal</i>	2'986'689	3'118'499	35'738'593	33'457'930
Versement	1'460'543	1'400'304		
Modification valeur d'inventaire	1'526'146	1'718'195		
<i>Groupe de placement Proreal</i>	786'776	1'080'217	13'102'363	12'888'483
Versement	572'895	553'799		
Modification valeur d'inventaire	213'881	526'418		

Les placements immobiliers sont des placements indirects auprès de la fondation de placement (AST) Turidomus. Les placements sont répartis en prétentions envers le groupe de placements Casareal (immeubles résidentiels) et en prétentions envers le groupe de placements Proreal (immeubles commerciaux). Le revenu se compose du dividende pour l'année en cours plus/moins la correction de l'évaluation de la valeur d'inventaire des prétentions.

6.6.2 Détails du revenu de Private Equity

Revenu Private Equity	Revenu CHF		Fortune CHF le	
	2012	2011	31.12.2012	31.12.2011
Private Equity	57'225	167'011	2'564'789	3'121'187
Actions PFS SA	-3'360	4'560	43'560	49'920
Partners Group Secondary 2004 L.P.	-35'662	61'224	662'274	988'098
Partners Group Secondary 2006 L.P.	96'247	101'227	1'858'955	2'083'169

6.6.3 Détail du revenu des Hedge Funds

Revenu Hedge Funds	Revenu CHF		Fortune CHF le	
	2012	2011	31.12.2012	31.12.2011
Total Hedge Funds (inclus protection des devises)	883'473	-77'331	14'289'369	13'507'130
Magnitude International Class A	285'658	245'635	5'379'133	5'093'474
Prisma Spectrum Fund Ltd	343'310	-152'792	5'572'873	5'229'563
Protection de devises réalisée	164'089	33'875		
Protection de devises non réalisée	-96'522	-63'209	-96'522	-63'209
Mesirow Absolute Return Fund	186'938	-140'840	3'433'885	3'247'302

Les placements dans des Hedge Funds sont normalement effectués en USD. Afin d'éliminer le risque des devises, pendant l'exercice sous révision, la fondation a effectué une opération de change à terme pour sécuriser les USD (voir chapitre 6.5). Pour le Mesirow Absolute Return Fund ainsi que pour le Prisma Spectrum Fund, la protection de la devise est déjà incluse dans le produit, alors que le Magnitude International Fund, à la suite de la vente d'USD, la devise est protégée à raison d'environ 90%. Pour les Hedge Funds, les risques de devises sont ainsi protégés au total à raison d'environ 98%.

6.6.4. Performance de l'ensemble de la fortune

Sur la base des calculs du contrôleur des investissements, la performance de l'ensemble de la fortune ainsi que de chacune des catégories de placement est la suivante:

Performance des catégories de placement	2012	2011
Liquidités	-0.3%	-4.3%
Obligations CHF	2.6%	4.7%
Obligations monnaies étrangères	8.6%	6.9%
Obligations marchés émergents	15.5%	-3.2%
Prêts hypothécaires	2.3%	2.4%
Biens immobiliers	8.0%	9.6%
Actions Suisse	16.7%	-6.4%
Actions Europe	16.5%	-10.8%
Actions Amérique du Nord	13.0%	2.4%
Actions Pacifique	11.8%	-13.6%
Actions marchés émergents	18.3%	-17.5%
Private Equity	0.9%	5.4%
Hedge Funds (inclus protection de devises)	7.0%	-1.0%
Commodities jusqu'à 02.2011	0.0%	7.4%
Performance d'ensemble	8.3%	1.1%

La performance du contrôleur des investissements a été calculée selon la méthode Time Weighted Return (TWR) et déclarée nette (après déduction des coûts des placements indirects de la fortune).

Performance de l'ensemble de la fortune (résultat net des placements de la fortune par rapport au montant moyen des actifs)

	2012	2011
	CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	173'766'971	174'947'545
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	186'673'708	173'766'971
Valeur moyenne des actifs (non pondérée)	180'220'339	174'357'258
Revenu net du placement de la fortune	14'186'560	1'753'923
Performance de l'ensemble de la fortune	7.9%	1.0%

6.7 Valeur vénale et partenaire contractuel des papiers valeurs sous Securities Lending

Selon le contrat Pool en vigueur, la ZKB peut prêter les placements en actions et obligations à l'intérieur du fonds indexé. Ce programme de Securities Lending respecte les dispositions de l'ordonnance sur les placements collectifs de la FINMA (KKV-FINMA). La ZKB agit en tant que Principal et elle est ainsi l'unique partie adverse pour la fondation.

7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Actifs

7.1.1 Créances envers l'employeur

Cette position concerne les contributions des salariés et de l'employeur pour le mois de décembre 2012, qui ont été intégralement payées en janvier/février 2013. A part ceci, il n'y a pas d'autre placement auprès de l'employeur.

7.1.2 Créances

Créances	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé exigible	307'843	234'802
Intérêts dus sur les prêts hypothécaires	7'452	6'506
Total créances	315'295	241'308

L'avoir dû sur impôt anticipé a été versé en grande partie en février 2013.

7.1.3 Compte de régulation actifs

Compte de régulation actifs	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Versement fondation de placement Turidomus (placements immobiliers)	2'033'438	1'954'103
Prestation de sortie payée en trop exigible	0	13'471
Cotisations d'épargne rétroactive salarié/employeur	426	0
Total compte de régulation actifs	2'033'864	1'967'574

Selon information de la fondation de placement Turidomus (demande à l'assemblée des investisseurs), il est prévu que le bénéfice à distribuer pour 2012 s'élève à CHF 49 (CHF 48 l'année précédente) pour chaque part Casareal, respectivement CHF 45 (CHF 43.50 l'année précédente) pour chaque part Proreal. Le versement de CHF 2'033'438 pour l'année sous révision sera effectué pour le 31 mai 2013, après la décision de l'assemblée des investisseurs.

Passifs

7.1.4 Autres dettes

Pour ce qui est des autres dettes, il s'agit de factures qui n'ont pas encore été payées et qui concernent l'exercice en cours.

7.1.5 Compte de régulation passifs

Compte de régulation passifs	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Cotisations pour le fonds de garantie	37'385	36'177
Régulation pour révision et expertises	24'280	30'300
Régulation pour Management Fees et Global Custody	0	18'600
Régulation pour honoraires du Conseil de fondation	26'876	17'876
Honoraires pour Complementa Investment-Controlling	16'200	16'200
Régulation pour honoraires de surveillance	8'080	0
Autres régulations	2'630	1'433
Total compte de régulation passifs	115'451	120'586

7.2 Compte d'exploitation

7.2.1. Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces

Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	2012	2011	Modif. par rapp. an. précédente
	CHF	CHF	
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété de logement (LFEPL)	326'070	380'500	-54'430
Versements à la suite de divorces	214'042	83'446	130'596
Total versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	540'112	463'946	76'166

En tout, 4 personnes (année précédente 2) ont fait usage de la possibilité d'un retrait anticipé LFEPL pour de nouveaux objets, respectivement des transformations. En moyenne, CHF 81'518 (année précédente: CHF 190'250) d'avoirs vieillesse ont été retirés par anticipation pour la propriété de logement.

En tout, pour 2 personnes (année précédente 4) une partie de l'avoir vieillesse individuel a été transféré à l'institution de prévoyance du conjoint divorcé.

7.2.2 Charges d'assurance

Ce poste comprend les contributions de au fonds de garantie de CHF 37'385 ainsi que la prime Stop-Loss de la Zürich Assurances de CHF 55'247.

7.2.3 Frais de gestion du placement de la fortune

Frais de gestion du placement de la fortune	2012 CHF	2011 CHF	Modif. par rapp. an. précédente
Coûts pour conseils en investissements	66'855	73'217	-6'362
Frais pour comptabilisation des papiers valeurs, respectivement Global Custody	19'872	19'872	0
Taxes perçues séparément pour placements indirects	35'603	69'944	-34'341
Droits de timbre / impôts chiffre d'affaires fédéral	8	20'906	-20'898
Frais de gestion hypothèques des destinataires	5'384	5'910	-526
Total frais de gestion du placement de la fortune	127'722	189'849	62'126

A part ceci, il n'y a pas eu de coûts séparés perçus pour la gestion de la fortune. Pour les placements indirects, les coûts de gestion de la fortune sont généralement déduits de la Net Asset Value (NAV) et ils ne peuvent pas être indiqués explicitement dans le compte d'exploitation. Pour les canaux de placement suivants, ces coûts sont indiqués sous forme de total Expense Ratio (TER). Le TER comprend en substance les taxes courantes pour la gestion du portefeuille, l'administration et le dépôt.

Canal	Volumes 31.12.2012	Volumes 31.12.2011	Durée	Volumes pondérés	TER	TER CHF
Syz AM Liquidity Mgmt Fund CHF I2	22'675'151	9'004'252	1.00	15'839'701	0.10%	15'840
Syz AM CHF Bonds I3	18'632'510	26'969'277	1.00	22'800'893	0.18%	41'042
SSgA Euro Corp Bond Index Fund	-	3'402'788	0.42	1'417'828	0.04%	532
SSgA US Corp Bond Index Fund	-	3'745'623	0.42	1'560'676	0.04%	585
Julius Baer Multibond Local Emma Bond Fund	7'819'533	6'743'219	1.00	7'281'376	1.32%	96'114
SSgA MSCI Switzerland Index CTF	-	14'895'181	0.50	7'447'591	0.06%	4'282
SSgA MSCI Europe Index CTF	-	8'525'919	0.50	4'262'959	0.06%	2'451
SSgA MSCI US Index CTF	-	9'166'878	0.50	4'583'439	0.03%	1'260
SSgA MSCI Canada Index CTF	-	899'415	0.50	449'708	0.06%	259
SSgA MSCI Pacific Index CTF	-	5'011'881	0.50	2'505'941	0.06%	1'441
SSgA Daily Active EMMA In- dex CTF	-	2'243'890	0.42	934'954	1.07%	9'957
Turidomus Casareal	35'738'593	33'457'930	1.00	34'598'262	0.31%	107'255
Turidomus Proreal	13'102'363	12'888'482	1.00	12'995'423	0.26%	33'788
Magnitude Master Trust	5'379'133	5'093'474	1.00	5'236'303	1.64%	85'767
Mesirow Absolute Return Fund	3'433'885	3'247'301	1.00	3'340'593	1.08%	36'078
Prisma Spectrum Fund	5'572'873	5'229'563	1.00	5'401'218	1.01%	54'660
Partners Group Secondary 2004, L.P.	662'274	988'098	1.00	825'186	3.43%	28'305
Partners Group Secondary 2006, L.P.	1'858'955	2'083'170	1.00	1'971'063	1.67%	32'906
Total						552'521

Conformément à l'article 48a, alinéa 3, OPP2, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, si les coûts de gestion de la fortune d'un placement ne peuvent pas être indiqués, le montant de la fortune investie dans ce placement doit être indiqué séparément dans l'annexe des comptes annuels.

Pour les placements suivants, les informations sur les coûts de gestion de la fortune sont manquantes dans le fonds particulier compris dans le canal :

Placement	Dénomination ou ISIN	Volumes le 31.12.2012 in CHF
Sara Pro Emerging Markets	CH0019515730	3'272'964
Magnitude Master Trust	XD0043757794	5'379'133
Mesirow Absolute Return Fund	Mesirow-AB	3'433'885
Prisma Spectrum Fund	Prisma-EA	5'572'873

En totalité, des coûts de gestion de la fortune directs et indirects ont ainsi été générés durant la période de référence pour approximativement CHF 644'640 (CHF 127'722 – CHF 35'603 + CHF 552'521) (sans coûts des fonds particuliers sous-jacents). Ceci correspond à environ 0.35% du placement de la fortune au jour fixé du bilan.

7.2.4 Frais d'administration

Frais d'administration	2012 CHF	2011 CHF	Modif. par rapp. an. précédente
Frais de révision	24'680	22'012	2'668
Honoraires d'experts	26'443	29'441	-2'998
Coûts de formation et frais Conseil de fondation	36'797	36'479	318
Frais de gestion PFS AG	332'462	304'210	28'252
Taxes autorité de surveillance	11'930	3'850	8'080
Autres frais d'administration	9'093	8'156	936
Total frais d'administration	441'405	404'149	37'256

Les autres frais d'administration comprennent CHF 5'378 coûts d'impression et de traduction, CHF 1'713 frais d'avocat, CHF 1'560 contribution de la PGG pour séminaires de préparation à la retraite, CHF 442 pour autres impôts et taxes – sans les taxes de l'autorité de surveillance. Sur la base de la décision du Conseil de fondation du 30 janvier 2003, la PGG participe aux séminaires de préparation à la retraite à raison de CHF 290 au maximum par participant.

Sur la base de 1'234 (année précédente 1'164) assurés actifs et retraités (sans enfants), au 31 décembre 2012, les frais d'administration s'élèvent à CHF 358 (année précédente: CHF 347) par destinataire.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Avec ce rapport, il est donné suite aux demandes suivantes:

- Les indications de dates d'entrée en vigueur des règlements ont été corrigées.
- Un nouveau règlement des provisions a été adopté.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Rétrocessions

Les banques externes et gestionnaires de fortune doivent exposer annuellement les rétrocessions reçues ou transmises, conformément à l'article 400, paragraphe 1, CO ou l'article 48k, OPP2 de même sur la base des décisions du Tribunal fédéral (pour la dernière fois BGE 4A_127/2012 et 4A_141/2012). Sur demande, aucune rétrocession n'a été déclarée.

9.2 Révision impôt sur le chiffre d'affaires et impôt anticipé

Dans les comptes annuels 2010, au point 9.2, il était question de discussions en cours avec l'Administration fédérale des impôts ESTV. Elles concernent l'impôt sur le chiffre d'affaires sur achats de titres et le remboursement de l'impôt anticipé sur les dividendes d'actions suisses. Il n'y a eu aucun nouvel élément dans cette affaire jusqu'à la fin de l'année de référence. Il appartient à l'ESTV d'édicter son point de vue sous forme écrite, respectivement de promulguer une décision formelle selon l'article 42, VStG. Pour échapper à la prescription, une demande de remboursement des impôts anticipés de l'année 2009 (janvier à juin) se montant à CHF 24'479.49 a été déposée le 4 décembre 2012. Le délai pour la demande de remboursement arrivait à échéance à fin 2012. Jusqu'à l'élucidation de l'état de choses, la fondation a cependant renoncé au versement du montant attendu.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a aucun événement notable.